

L'inscription à l'école Primaire de Massignac

Vous devez procéder à l'inscription de votre enfant uniquement s'il était scolarisé dans une autre école ou s'il n'a jamais été scolarisé.

L'inscription se fait en deux étapes :

- L'inscription administrative en mairie : les familles doivent déposer en mairie un dossier de renseignements dûment complété et signé (disponible à l'accueil de la mairie ou téléchargeable), avec les documents suivants :**

- ✓ Livret de famille
- ✓ Justificatif de domicile

A l'issue de l'inscription administrative, un certificat d'inscription est délivré par le Maire.

- L'admission à l'école : les familles doivent prendre rendez-vous dès réception du certificat d'inscription.**

Auprès de la Directrice de l'école Primaire

Mme Ducher Morcillo

de préférence par @ ce.0241306P@ac-bordeaux.fr

Ou par téléphone au : 05 53 06 04 97

Jour de décharge : le Vendredi

Documents à fournir le jour de l'inscription à l'école :

- ✓ Fiche de renseignements de l'école (téléchargeable sur le site de la mairie à l'onglet école ou à disposition à la mairie.)
- ✓ Certificat d'inscription délivré par le Maire.
- ✓ Photocopies du livret de famille (pages du père, de la mère et des enfants.)
- ✓ Certificat de radiation en cas de scolarisation précédente dans une autre école.
- ✓ Attestation d'assurance (responsabilité civile et accident.)

Documents complémentaires :

- ✓ Photocopie du Protocole d'Accueil Personnalisé (P.A.I.) en cas de soins nécessaires sur le temps scolaire.
- ✓ Photocopie de la partie de l'acte de divorce portant mention des conditions de l'exercice de l'autorité parentale et du droit de garde.